

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**Avis public**

*Est par les présentes donné, par la soussignée, en conformité avec les articles 73 et 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, que le rôle d'évaluation foncière tel que préparé par les évaluateurs de la MRC de la Côte-de-Gaspé est maintenant déposé et servira à l'imposition 2018, 2019 & 2020.*

*Quiconque veut prendre connaissance du rôle d'évaluation peut le faire au bureau de la municipalité de Cloridorme aux heures habituelles d'ouverture, situé au 472, route 132 Cloridorme.*

*Toute demande de révision des inscriptions au rôle d'évaluation, prévue par la section 1 du chapitre X, doit être déposé avant le 1<sup>er</sup> mai suivant, au bureau de la municipalité de Cloridorme, au moyen de la formule prescrite à cet effet, et, à en acquitter les frais prévus par le règlement 97-79 de la MRC.*

*Donné à Cloridorme,  
Ce 19<sup>ième</sup> jour de septembre 2017*

  
*Marie Dufresne, directrice générale*